DOSSIER DE PRESSE 2023

La chasse en France aujourd'hui et demain, plus qu'une pratique...

Étude économique, environnementale & sociétale

Fédération Nationale des Chasseurs

Sommaire

PAGE 3
Édito

PAGE 4
Une sociologie des chasseurs qui balaie les idées reçues

PAGE 6
Une pratique de la chasse positive pour l'économie française

PAGE 7
Des chasseurs engagés pour la vie rurale

PAGES 10 - 11
S'affirmer chasseur dans la société

La venaison : un plaisir pas seulement pour les chasseurs

PAGE 12
Les dates d'ouverture générale de la chasse

PAGE 13
Quelles règles pour pouvoir chasser ?

PAGE 14
Une fois l'examen en poche, comment faire pour chasser ?

Edito

Willy Schraen,
Président de la FNC

Les chasseurs vivent une citoyenneté active et engagée

Si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant... et en le prouvant. Nul besoin de paraphraser un célèbre personnage historique pour le savoir. A l'heure où les « fake news » deviennent une nouvelle vérité, la chasse et sa pratique ne sont pas épargnées. Remettre l'église au milieu du village ne peut se faire sans une argumentation étayée par des chiffres indiscutables.
C'est tout l'objet de cette nouvelle étude menée par Randea* avec la contribution de Xerfi Spécific** auprès de l'écosystème de la chasse. Les chasseurs se sont mobilisés massivement pour cette enquête.
Le taux de participation atteint des sommets moins fréquentés lorsqu'il s'agit de tester d'autres catégories de populations.
Ce qui témoigne, une fois de plus, de notre engagement pour la défense de notre passion mais pas exclusivement !
Saviez-vous que les chasseurs agissent bénévolement pour « la nature, les espèces et leur suivi » plus de 8 jours par an en moyenne auxquels s'ajoutent 16 jours en faveur de la vie associative et de l'aménagement du territoire pour la pratique de la chasse, ce qui bénéficie aussi pour une part aux autres usagers ?
Que ce bénévolat est transgénérationnel et collectif ?

Ces chasseurs qui agissent pour eux et pour les autres se projettent aussi dans l'avenir.
Pour les 5 à 10 ans à venir, les chasseurs sont 82 % à partager l'objectif d'une chasse encore plus durable et responsable.

L'enjeu de « favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature » rassemble 86 % des chasseurs.
Logiquement, pour répondre à ce défi, ils placent l'amélioration de la sécurité comme une priorité pour 82 % d'entre eux.
Alors que l'ouverture est proche, ce sens des responsabilités doit être le garant d'une saison apaisée avec des règles de sécurité scrupuleusement respectées.

La pratique de la chasse est aussi un atout de taille pour l'économie française.
Les chasseurs qui sont à plus de 75 % des ruraux et qui à 85 % se sentent « ruraux » contribuent au maintien de l'emploi dans les territoires en générant 37 400 ETP.
Qui peut en dire autant ?
Certainement pas ceux qui pensent que répéter 1000 fois un mensonge contre la chasse va en faire une vérité !
Cette étude en est la preuve : nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes, des passionnés, engagés, qui donnent de leur temps pour leur activité mais aussi pour les autres usagers de la nature.
Car la biodiversité est notre bien commun.
Cela fait longtemps que les chasseurs l'ont compris. Il serait temps que les écolos qui rêvent d'une nature sans être humain comprennent que, sans lui à son service, la biodiversité serait encore plus abîmée.
J'espère que cette étude contribuera à cette prise de conscience.

*RANDEA : cabinet d'expertise indépendant spécialisé dans l'accompagnement des transitions de filière et la prospective territoriale.
**Xerfi Spécific : département des études sur-mesure du groupe Xerfi, institut français de référence en études économiques sectorielles.

Une sociologie des chasseurs qui balaie les idées reçues

Pour la saison de chasse 2022-2023, 963 571 chasseurs ont pris leur validation du permis de chasser.
Ils étaient un peu plus d'un million de pratiquants en 2014 (1,1 million) lors de la précédente enquête.

Au chapitre de la démographie des chasseurs, près de 42 % d'entre eux, ont **moins de 55 ans** en 2023, c'est 5 points de moins qu'en 2014.

27% ont moins de 45 ans, une proportion stable sur la décennie. En effet, au-delà de l'effet papy-boom encore en cours parmi les chasseurs et qui se traduit par un vieillissement démographique, une dynamique de renouvellement s'est opérée notamment grâce aux campagnes de communication initiées par la FNC depuis 3 saisons. Les jeunes de moins de 25 ans font part d'un regain d'intérêt pour la pratique, ils représentent un peu plus de 5% des chasseurs et sont aussi nombreux qu'en 2014.

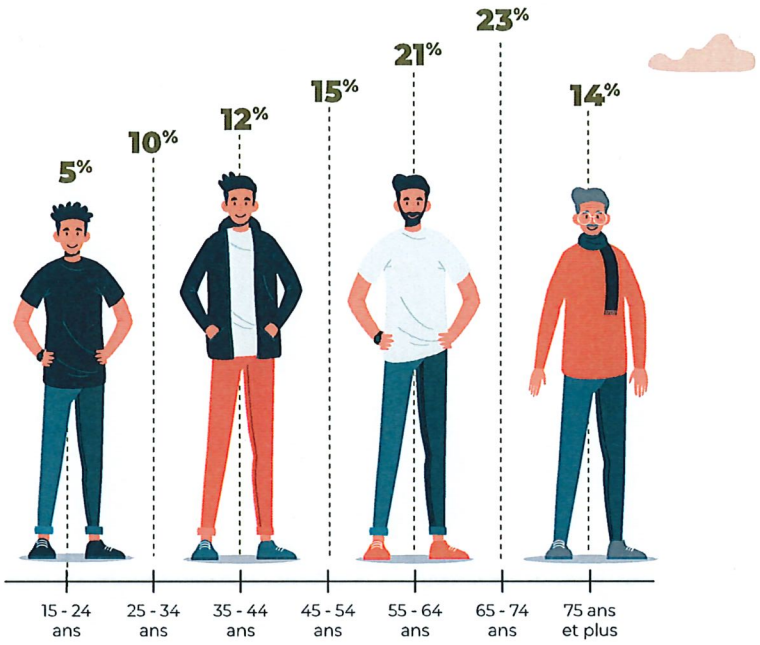

Les chasseurs de France selon l'âge

3,3%

des chasseurs sont des femmes en 2023

L'effectif des chasseurs se féminise progressivement avec une augmentation de 25 % du nombre de femmes en presque 10 ans !

3,3 % des chasseurs sont des femmes en 2023. Ce qui correspond à 31 200 femmes résidant en France contre 25 000 en 2014.

De plus, on dénombre **13 %** de femmes candidates au permis de chasser, ce qui témoigne d'un attrait en progression.

En 2023, 50% des chasseurs sont en activité (versus 55% en 2014). 46% sont retraités, c'est 6 points de plus qu'en 2014. Cela tient à l'effet papyboom sur la pyramide des âges des chasseurs.

La sociologie des chasseurs se caractérise par une diversité socio-professionnelle et générationnelle qui ne se dément pas. On dénombre parmi les chasseurs actifs ou retraités **10 %** d'agriculteurs (y compris les ouvriers agricoles) ; c'est 3 fois plus qu'au sein de la population française des 15-89 ans ; **6 %** de petits artisans ou commerçants ; **32 %** d'ouvriers ou employés et **17 %** de professions intermédiaires.

La part des dirigeants, cadres supérieurs ou professions intellectuelles supérieures, est stable sur 10 ans (**32 %** en 2023).

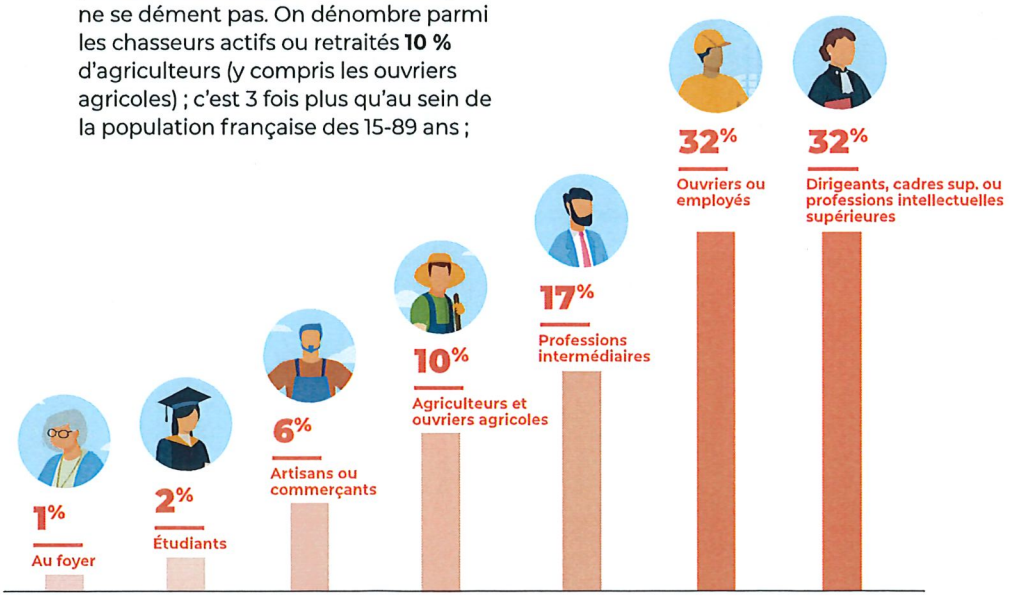

Univers socio-professionnel actuel ou passé des chasseurs de France actifs ou retraités

La chasse est pour les chasseurs une pratique de loisir en pleine nature offrant des moments de sociabilité ouverte. Près de **40 %** des groupes de chasse sont composés de plus de 30 chasseurs, diversifiés en âge et en profils socio-professionnels avec une forte dominante rurale.

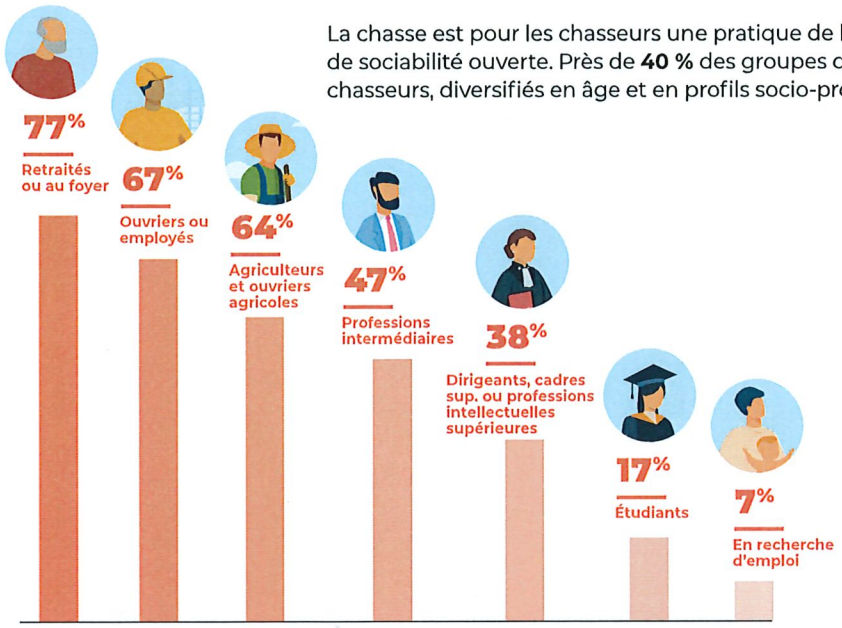

Qui sont les chasseurs avec qui vous chassez habituellement ou occasionnellement ?
Lecture : 67% des chasseurs chassent avec au moins un ouvrier ou employé

Contrairement aux idées reçues, les chasseurs ne chassent pas toute l'année **(cf : carte de France des dates d'ouverture générale de la chasse page 12).** Ils effectuent en moyenne **44 sorties par an** de chasse à tir sur la saison 2022-2023, dont 20 concernent les chasses en battue. Ce type de chasse est notamment pratiqué pour réguler le grand gibier qui occasionne des dégâts agricoles. Un chasseur sur trois chasse à tir moins de 3 fois par mois au cours de la saison de chasse (moins de 25 sorties). D'autres ont une pratique plus régulière, souvent à proximité de chez eux.

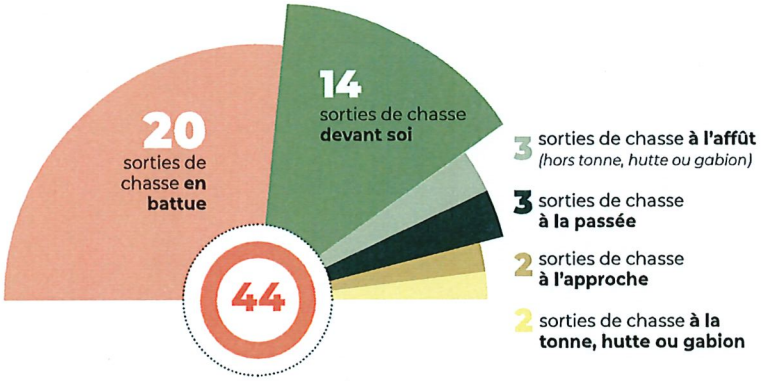

Nombre de sorties de chasse à tir (2022 - 2023)

FOCUS

Plus de 75 % des chasseurs sont des ruraux et 85 % d'entre eux se sentent « ruraux » !

Plus de 75 % des chasseurs résident ou ont une domiciliation dans une commune rurale telle que définie par l'Insee. Ce chiffre est sans équivoque et permet de remettre l'église au milieu du village face aux fake news qui laissent croire que les chasseurs sont plus citadins que ruraux !

Rappelons que jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine regroupant plus de 2 000 habitants dans un espace censé caractériser les « villes ».

Aujourd'hui, la nouvelle définition de l'Insee rompt avec cette approche centrée sur la ville. Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses pour prendre en compte la réalité multiforme des territoires. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

A l'opposé, seulement 7 % des chasseurs vivent dans une commune densément peuplée, contre 38 % de la population française. Au-delà de leur lieu de vie, 85 % des chasseurs se sentent « ruraux », à savoir « exclusivement » rural ou « plus rural qu'urbain » !

Une vaste enquête au taux de participation exceptionnel !

L'étude repose sur 5 enquêtes conduites de février à juin 2023. Les chasseurs ont manifesté un fort intérêt pour l'étude : 144 000 chasseurs y ont répondu, ce qui a permis d'exploiter 85 000 réponses bien renseignées grâce à 95 questions. Cela représente un taux de participation de 24 % des chasseurs ayant reçu l'enquête et un taux de réponse global de 9%. 13% des sociétés de chasse ont également répondu à l'enquête qui leur était dédiée et 98% des entités du réseau fédéral des chasseurs !

Ces taux exceptionnels de mobilisation permettent de disposer de données économiques et sociologiques de très grande qualité, gage de robustesse des analyses. Ce vaste dispositif de collecte d'informations porte sur la saison de chasse 2022-2023 et la saison 2021-2022 pour les données comptables du réseau fédéral.

L'écosystème de la chasse

Les chasseurs : certains chassent individuellement ou organisent des chasses à titre personnel sur leur territoire, d'autres chassent via des sociétés de chasse collectives, dont les A.C.C.A.
L'écosystème comprend aussi un réseau fédéral maillant l'ensemble du territoire (94 FDC, 13 FRC, FNC), des acteurs institutionnels publics et privés ainsi que des acteurs de la sphère marchande ayant un fort degré de dépendance de leur activité à la chasse.

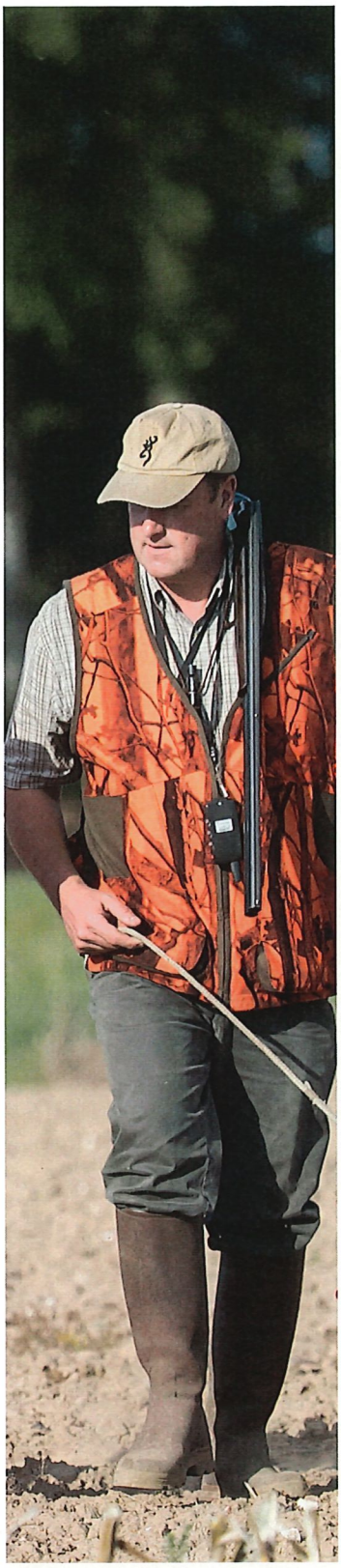

Une pratique de la chasse positive pour l'économie française

Avec plus de 960 000 participants, la chasse est un atout pour l'économie française contribuant à la richesse nationale à hauteur de 3,6 milliards d'euros. La chasse maintient l'emploi en mobilisant **37 400 ETP** (équivalents temps plein) en 2022.

Les dépenses des chasseurs en 2022-2023 se sont élevées à **4,2** milliards d'euros. Ce chiffre prend en compte l'ensemble des dépenses réalisées en France en lien avec la chasse et déclarées par les chasseurs, dans l'enquête dédiée.

Les grands postes de dépenses des chasseurs sont :

- → les frais d'accès à la chasse *(validation du permis de chasser, adhésion FDC, cotisation à une société de chasse, location d'un territoire de chasse, contribution territoriale...)* et d'entretien du territoire
- → les dépenses d'équipement
- → le transport, l'hébergement et la restauration
- → l'achat d'un véhicule dédié *(12% des chasseurs)*
- → les dépenses pour les chiens et autres auxiliaires de chasse *(60% des chasseurs en sont détenteurs, 50% des dépenses ont été retenues pour leur lien avec la chasse).*

4,2
milliards d'euros de dépenses en 2022-2023

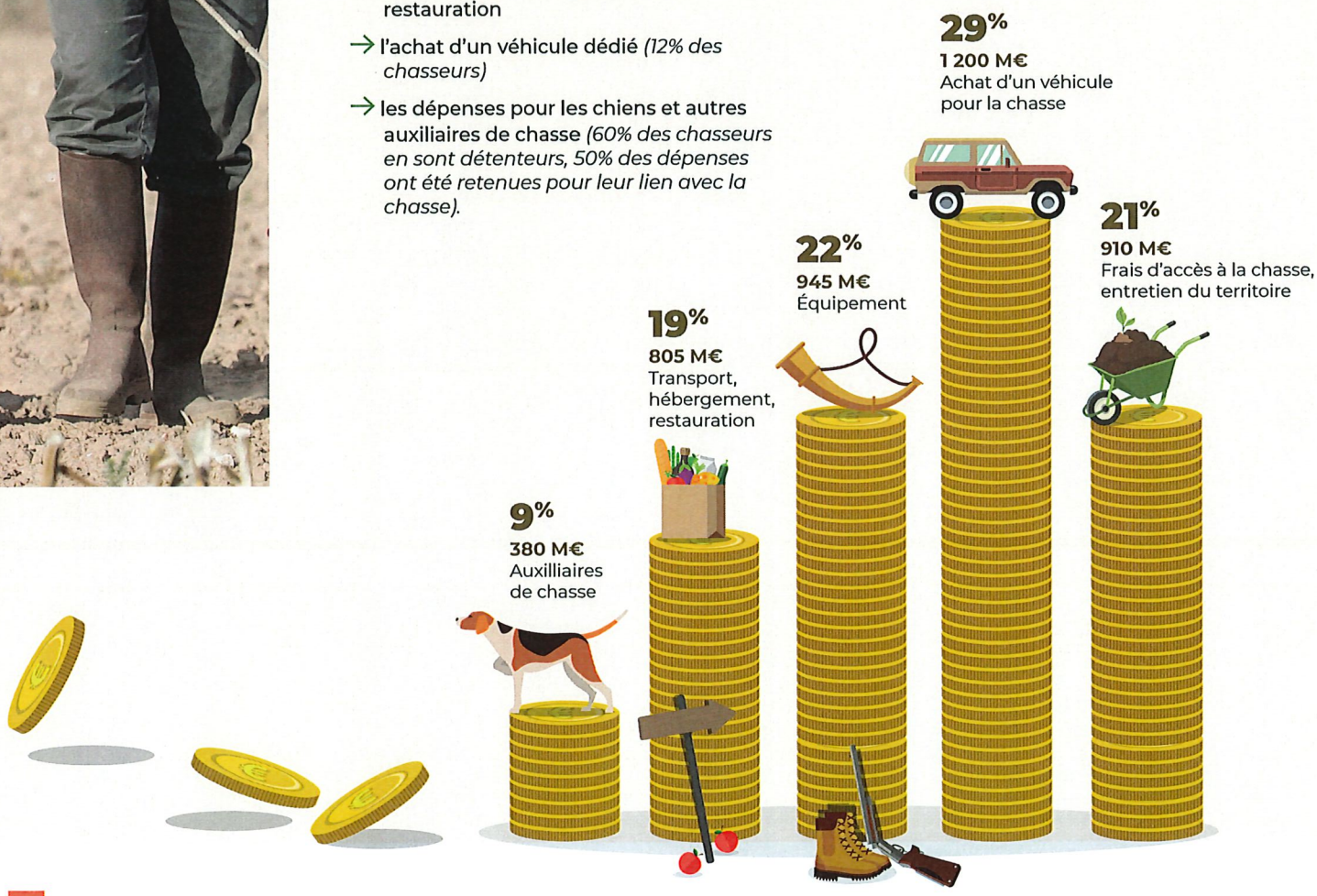

3,6
milliards d'euros de contribution au PIB de la France en 2022

Par effet de « diffusion », la filière de la chasse française génère **3,6** milliards d'euros de richesse nationale (PIB) dont 2,9 milliards de valeur ajoutée avec 37 400 ETP en 2022 sur l'ensemble du territoire.

Ces 3,6 milliards d'euros de PIB prennent notamment en compte l'apport de l'écosystème chasse, des fournisseurs directs et indirects, ainsi que l'effet économique lié à la rémunération des emplois dédiés (effet induit consommation).

A titre de comparaison, les retombées économiques directes, indirectes et induites du tennis en France en 2016 se sont élevées à 1,044 milliard d'euros (PIB) dont 1/4 lié au seul tournoi de Roland-Garros et à la modernisation du stade. Ce secteur représente 18 130 ETP et 4 millions de pratiquants.

Par ailleurs, en 2023, la filière chasse contribue à hauteur de **1,6** milliard au budget de l'Etat et des collectivités territoriales (impôts, taxes et prélèvements sociaux...) dont 740 millions d'euros de TVA.

Une approche méthodologique de l'étude par la demande :

La méthodologie appliquée couple une approche par la demande via les dépenses des chasseurs et une approche de la création de valeur économique générée par l'écosystème chasse, notamment le réseau associatif. L'effet économique indirect et induit est calculé à partir du TES (Tableau Entrées-Sorties) publié par l'Insee (2019) selon la méthode input-output dite « de Leontief». La méthode d'évaluation socio-économique mise en œuvre par Randea avec la contribution de Xerfi Spécific impliqué dans la collecte de l'information économique, est conforme aux standards pour ce type d'études, notamment aux recommandations des ministères de l'Économie et des Sports. Randea et Xerfi Spécific ont adopté des approches minutieuses et prudentes tout au long de la collecte, des redressements et de la calibration des données afin de fiabiliser les données sources utilisées pour les évaluations.

Des chasseurs engagés pour la vie rurale

16,5 jours en faveur de la vie associative de la chasse, du territoire et de ses usagers

8,5 jours de temps dédié aux milieux, aux espèces et à leur suivi

2 jours d'actions socio-culturelles

Un engagement bénévole et collectif important

87 % des chasseurs sont des acteurs engagés au service de la chasse, de la sauvegarde de la biodiversité, du territoire ou d'actions socio-culturelles.

Un chasseur donne beaucoup de son temps et consacre en moyenne :

→ **16,5 jours** en faveur de la vie associative de la chasse, du territoire et de ses usagers *(ex : aménagement de miradors ou de palombières, participation à des actions de réparations des dégâts de grand gibier, entretien des chemins ...).*

→ **8,5 jours** pour des actions dédiées aux milieux, aux espèces et à leur suivi (entretien des zones humides, comptages, ESOD, ramassage de déchets...). Ce qui est l'équivalent de 54 millions d'heures dédiées.

→ **2 jours** d'actions socio-culturelles *(ex : participation à l'organisation d'animations socio-culturelles, services rendus à la commune...)*

Au total, ce sont plus de 800 000 bénévoles, réalisant sur leur temps libre l'équivalent d'environ 108 000 ETP sur la saison 2023.

800 000
bénévoles

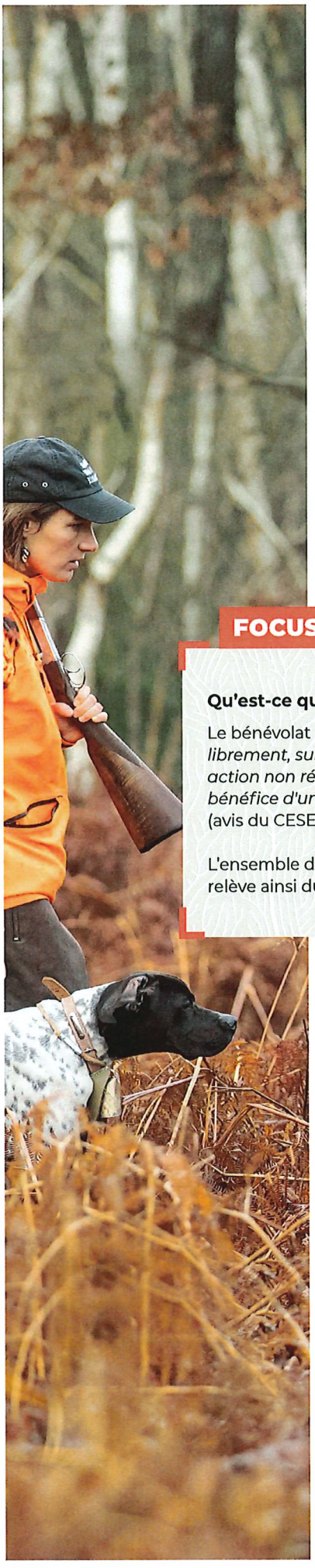

L'intensité de l'engagement des chasseurs ne dépend pas de leur âge. Contre toute attente, sur les 12 derniers mois, le temps consacré par les chasseurs aux activités bénévoles (de 15 à 100 jours), selon les tranches d'âges, (moins de 35 ans, de 35 à 64 ans et 65 ans et plus) est comparable.

Cet engagement collectif a de nombreux bénéficiaires ; plus de la moitié (52 %) du bénévolat des chasseurs est dédié avant tout à la société et à la nature.

Au-delà des sorties de chasse, l'activité réussit à mobiliser toutes les générations donnant à chacun la possibilité de contribuer à une cause collective et de prendre sa place.

FOCUS

Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat est *«l'action d'une personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif»* (avis du CESE du 28 juin 2022).

L'ensemble de l'engagement collectif des chasseurs relève ainsi du bénévolat.

Une sociabilité ouverte et un cadre familial fort

La chasse est une pratique intergénérationnelle et interprofessionnelle, c'est une activité clé de sociabilisation pour les chasseurs.

Pour 30 % des chasseurs, ce brassage social issu de la chasse, n'est possible que de manière occasionnelle en dehors de la chasse. Pour 15 % des chasseurs, la chasse leur offre une occasion d'échanges avec des personnes de différents milieux sociaux qu'ils ne côtoient nulle part ailleurs.

Dans ce contexte, 72 % des chasseurs se disent prêts à accueillir davantage de non-chasseurs pour leur faire découvrir la chasse.

Si les différents chemins menant à la chasse sont en 2023 encore fortement familiaux, les lignes bougent. En effet, si 72 % des chasseurs sont venus à la chasse par culture familiale, 31 % évoquent la culture rurale, 30 % pour être dans la nature et 24 % « pour avoir une activité permettant de prendre soin de la nature et de la protéger ».

Les plus jeunes (moins de 25 ans) sont plus enclins à dire s'être initiés à la chasse pour prendre soin de la nature et la protéger, que les plus de 55 ans (33 % versus 18 %).

Des motivations environnementales affirmées et en progression

Si on considère les nouveaux permis (post 2020) 70 % de ces chasseurs citent « le contact avec la nature » comme l'une de leur première motivation.

Rappelons que 50 % des candidats à l'examen du permis de chasser en 2022 ont moins de 25 ans.

Toutes classes d'âges confondues, « être en contact avec la nature » est la première motivation des chasseurs (67 %) et elle est en progression depuis la précédente étude. Cette motivation est suivie de près par celle de la convivialité (61 %) et du contact avec le chien (59 %).

Les chasseurs ont une conscience affirmée de leur rôle de « citoyen-acteur » sur ces enjeux d'équilibre et de préservation de la biodiversité. 92 % disent percevoir clairement ce rôle. 90 % estiment être avec leur fédération ou structure de chasse des « sentinelles de la nature ».

Vers une chasse encore plus durable et responsable

Parmi les principales priorités des chasseurs pour les 5 à 10 ans à venir, 82 % estiment comme « très important » de contribuer à une chasse encore plus durable et responsable sans pour autant, oublier les fondamentaux de la chasse (pour 78 % d'entre eux).

Parmi les défis pour les 5 à 10 ans à venir, l'objectif de « favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature » rassemble 86 % des chasseurs. Logiquement, pour y répondre, ils placent l'amélioration de la sécurité comme une priorité pour 82 % d'entre eux. Ce sens des responsabilités clairement affirmé vis-à-vis de leur pratique, associé à la volonté de favoriser une cohabitation apaisée entre les différents usagers de la nature, pousse de façon prioritaire les chasseurs à se former sur ces enjeux de sécurité.

En conséquence, les efforts de formation sont portés par ces enjeux de sécurité et l'appétence des chasseurs à se former est globalement bonne. Le réseau fédéral propose une offre de formation importante et en voie de généralisation à tous les territoires, notamment en matière de bonne gestion environnementale, y compris à destination des non-chasseurs.

La FNC a souhaité inscrire dans la loi, lors de la dernière réforme de la chasse en 2019, l'obligation faite à tous les chasseurs, tous les 10 ans, de suivre une formation « sécurité décennale ». Elle consiste en une remise à niveau de leurs connaissances sur la sécurité. Cette formation, dispensée exclusivement par les Fédérations départementales des chasseurs, a été suivie par plus de 180 000 chasseurs depuis 2021. Peu de pratiques dites « de loisirs » peuvent se prévaloir d'un tel dispositif qui témoigne du sens des responsabilités des chasseurs, mesuré concrètement dans cette étude.

Ainsi, tout au long de sa vie, le chasseur sera formé à cet enjeu majeur avec l'objectif de tendre vers le zéro accident.

Comme à chaque ouverture, la vigilance et le respect des règles de sécurité s'imposent à tous les chasseurs et organisateurs de chasse.

Quelle est votre vision des enjeux liés à la chasse en France pour les 5 à 10 ans à venir ?

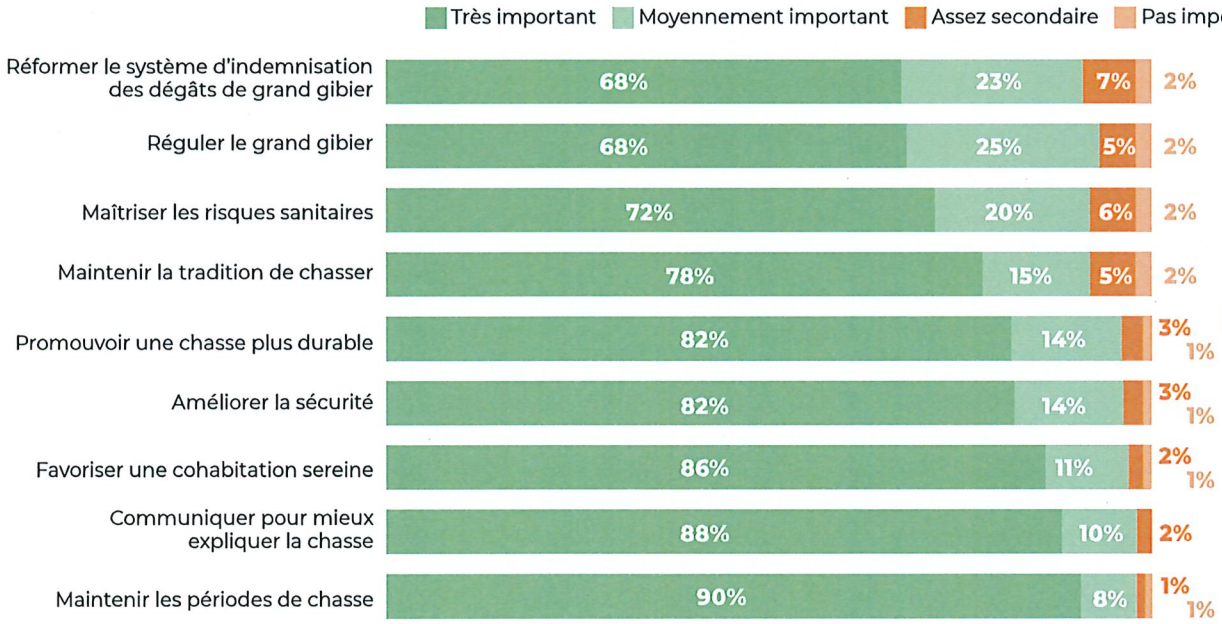

FOCUS

La contribution économique de la chasse est estimée à travers 4 indicateurs :

→ **La contribution au PIB (produit intérieur brut) :** indicateur mesurant la part de richesse du pays générée ; elle correspond à la somme des valeurs ajoutées , à laquelle s'ajoute la TVA.

→ **La valeur ajoutée :** valeur de la production des biens et des services réalisée par un acteur écosystème, nette des échanges entre les acteurs ; il s'agit de l'apport de valeur en propre de l'écosystème.

→ **La contribution fiscale et sociale :** somme de la TVA payée par les chasseurs et le réseau associatif, des impôts à la production des entreprises (impôt sur les sociétés, taxe foncière, contribution économique territoriale), des prélèvements sociaux (cotisations patronales et salariales) ainsi que la fiscalité des ménages sur les rémunérations touchées.

→ **Les emplois :** exprimés en équivalent temps plein annualisé.

S'affirmer chasseur dans la société

La FNC a créé en septembre 2020 un observatoire des violences faites aux chasseurs. Ce baromètre a pour vocation de combattre la banalisation de cette violence dans la société qui ne touche pas seulement les chasseurs mais différentes typologies de populations.

Entre juin 2022 et mai 2023, un total de **280 actes de malveillance** (y compris les menaces, les injures et la destruction de matériels) ont été signalés sur cette plateforme, par les chasseurs.

https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/

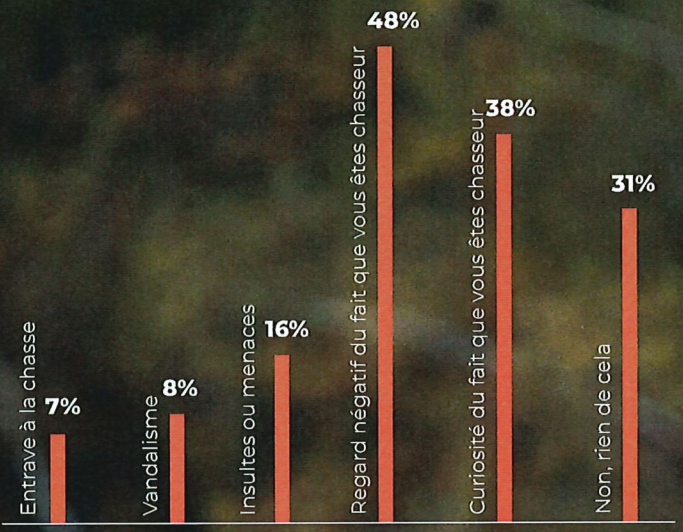

Avez-vous été confronté lors des 12 derniers mois à l'une des situations suivantes ?

Toutefois, une large majorité des chasseurs font état de relations cordiales avec les promeneurs, cyclistes ou riverains lors des temps de chasse.

Au cours de la saison de chasse 2022-2023, avez-vous eu des relations avec des promeneurs, cyclistes ou des riverains lors des temps de chasse ?

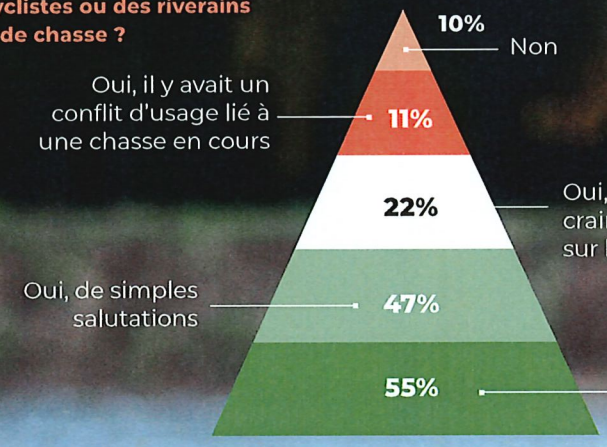

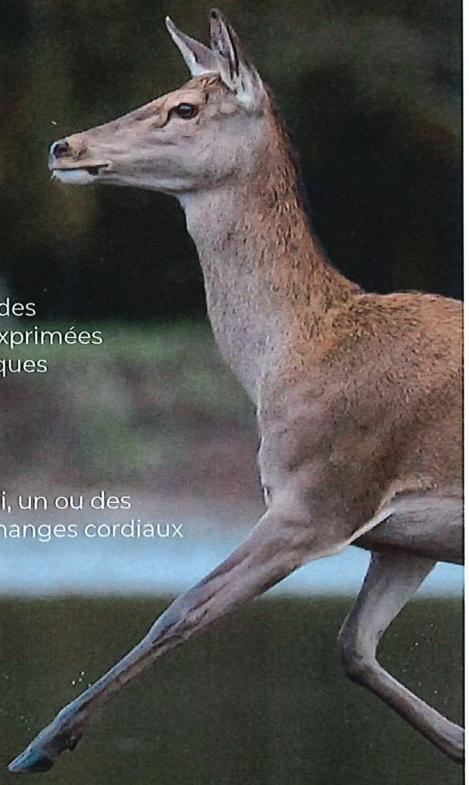

75% des chasseurs apprécient parler de la chasse

et

60% des chasseurs considèrent que c'est un sujet comme un autre

La venaison : un plaisir pas seulement pour les chasseurs

Les dates d'ouverture générale de la chasse

SAISON 2023 - 2024

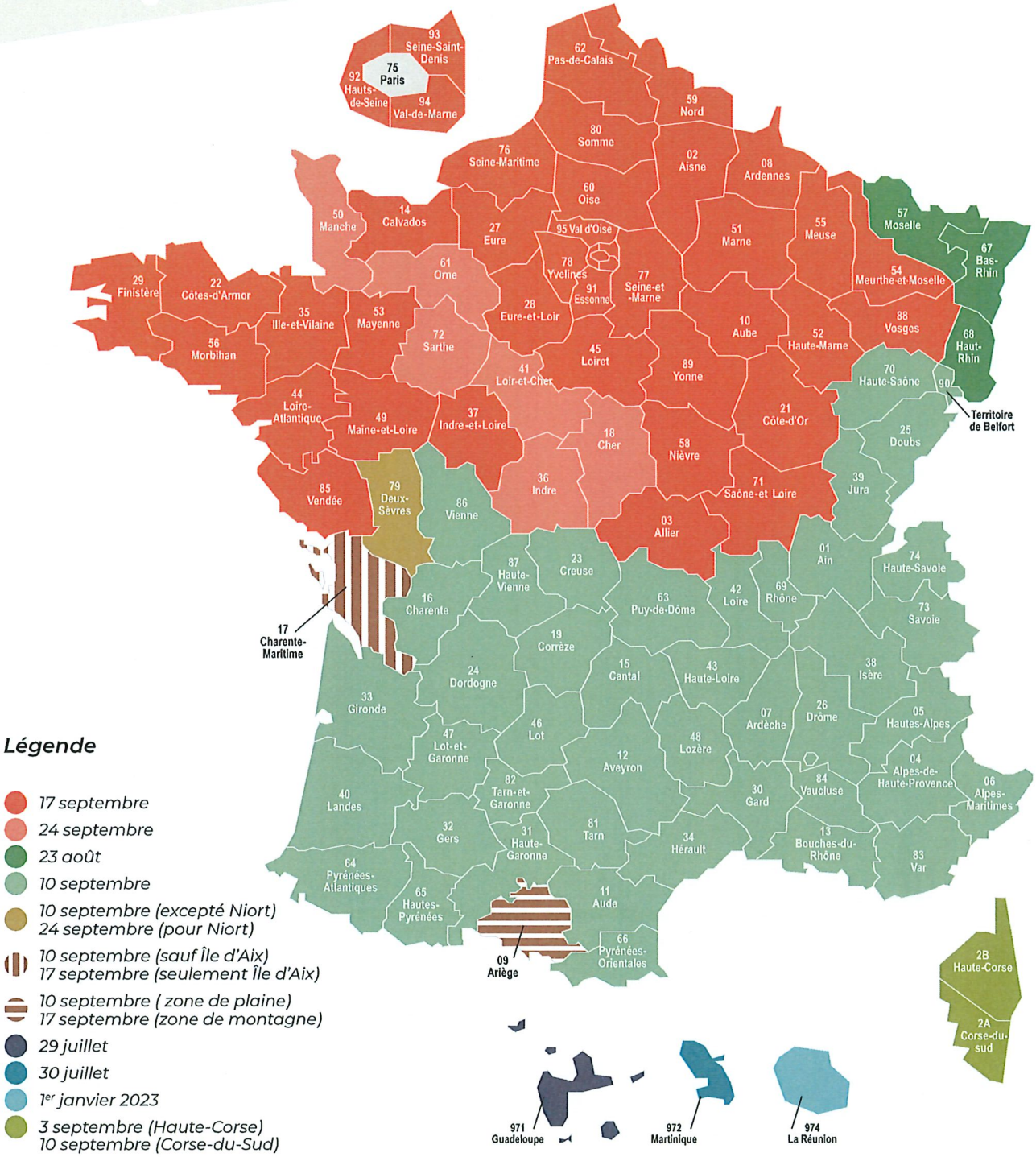

Légende

- *17 septembre*
- *24 septembre*
- *23 août*
- *10 septembre*
- *10 septembre (excepté Niort)*
  24 septembre (pour Niort)
- *10 septembre (sauf Île d'Aix)*
  17 septembre (seulement Île d'Aix)
- *10 septembre (zone de plaine)*
  17 septembre (zone de montagne)
- *29 juillet*
- *30 juillet*
- *1er janvier 2023*
- *3 septembre (Haute-Corse)*
  10 septembre (Corse-du-Sud)

Quelles règles pour pouvoir chasser ?

1 16 Ans

Pour chasser en France, il faut réussir son permis.
Celui-ci peut être passé à l'âge de 15 ans révolus au jour des épreuves.
Mais, le candidat ne peut détenir un permis et le droit de pratiquer la chasse seul, qu'à l'âge de 16 ans*.

2 Inscription

Pour passer son permis, il faut suivre une formation auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC). L'examen, est, lui, organisé par l'OFB (Office Français de la Biodiversité).
(Coordonnées des FDC sur : **www.chasseurdefrance.com**).

3 Formation

Une formation obligatoire d'un ou deux jours doit être suivie par le candidat dans sa fédération avant de passer l'examen officiel.

Le site de la FNC, grâce à un service en ligne mis gratuitement à disposition permet de s'entraîner : plus aucune raison de le rater !

Pour réviser le cours

Pour s'entraîner aux questions

70 %

c'est le taux moyen de réussite au permis de chasser

Rappelons également que le taux moyen de réussite au permis de chasser est de **70 %**. et que cet examen est loin d'être une simple formalité.

*La chasse accompagnée permet de chasser, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans et gratuitement pendant un an. L'autorisation de chasser accompagné est délivrée après une formation pratique élémentaire aux côtés d'un parrain détenteur du permis de chasser depuis plus de 5 ans et ayant suivi une formation spécifique. Elle est accessible aux jeunes mais aussi à toute personne désireuse de découvrir la chasse avant de passer son examen du permis de chasser.

Une fois l'examen en poche, comment faire pour chasser ?

Réalisation : Cassiopée graphisme RCS de Bobigny 789 493 780 - Crédits photos Dominique Gest

Une fois l'examen réussi (cela nécessite l'obtention d'au moins 25 points sur 31 et le fait de n'avoir échoué à aucune question de sécurité éliminatoire), il est nécessaire pour pouvoir chasser de :

1. Valider son permis auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de son choix et souscrire une assurance responsabilité civile chasse obligatoire.

2. Détenir l'autorisation du détenteur du terrain de chasse où l'on souhaite pratiquer sa passion.

Contact Presse

Sophie Baudin
06 48 90 72 83
presse.communication@chasseurdefrance.com

Conseiller politique

Thierry Coste
06 80 87 77 05
thierry.coste@accesyst.com

Influence & Stratégie

Olivier Roisin
06 29 77 59 85
olivier.roisin@influenceetstrategie.fr

Clarisse Coufourier
06 09 18 26 58 *(prioritairement sur WhatsApp)*
clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr

Fédération Nationale des Chasseurs